



GT « Écluses » du 29 juin 2012

Un point d'étape sur le dispositif dit « d'écluses » faisait l'objet du groupe de travail du 29 juin dernier. Rappelons que ce dispositif consiste à ouvrir progressivement des postes comptables de la filière gestion publique à des cadres de la filière fiscale et réciproquement pour les cadres de la gestion publique.

Ces dispositions avaient été présentées aux organisations syndicales lors de 2 groupes de travail en juillet et septembre 2011.

En 2011, cinq principes avaient été retenus :

- bijectivité : à un poste d'une filière correspond un poste de l'autre filière (1 pour 1)
- réciprocité : les catégories de postes doivent être identiques
- attractivité : les postes « écluses » doivent se situer dans les mêmes départements ou dans une zone géographique aussi attractive
- stabilité : si un SIP d'une filière est retenu, un SIP de l'autre filière doit être proposé
- unicité : seuls les postes comptables sont concernés

Afin de permettre aux cadres concernés d'appréhender au mieux leurs nouvelles fonctions, un dispositif de formation et d'accompagnement leur a été proposé. La formation se compose d'un module généraliste d'une durée de 3 jours et d'un module à la carte adapté à la prise de poste. Le dispositif de soutien et d'accompagnement a consisté en un séminaire de 3 jours à Nevers et d'une réunion « point d'étape » le 8 juin dernier à Bercy. Enfin au niveau local les directions ont été invitées à mettre en place un tutorat.

Pour 2012 , 18 postes ont été retenus :

Etaient concernés : 2 postes de catégorie C1, 12 postes de catégorie C2 et 4 postes de catégorie C3

Répartition des affectations

Catégorie du poste	Par mutation	Par promotion
C1	1	1
C2	6	6
C3	4	0
Total	11	7
Taux	61%	39%

Les prises de poste se sont déroulées entre le 1^{er} janvier 2012 et le 6 juin 2012.

L'administration a tiré de cette première vague de postes « écluses » un bilan positif, voire très positif.

Faute de recul, F.O.-DGFIP a marqué des réserves sur le bilan.

En effet, ce point d'étape intervient alors que 10 cadres sur 18 sont installés entre mars et juin 2012, ce qui ne permet pas d'avoir un recul nécessaire pour une analyse pertinente tant sur la formation que sur l'exercice des missions. Par ailleurs, comme pour toute expérimentation faite à la DGFIP, l'administration octroie des moyens pour tenter de réussir (ex : implantation d'adjoint A, dispositif de formation...) qu'elle ne mobilisera pas en période de croisière lorsqu'il sera mis fin au « pastillage » des postes comptables en fonction de l'origine administrative des chefs de postes.

Parmi les « postes écluses », des SIP d'une filière ont été proposés à l'autre filière. Pour **F.O.-DGFIP** cela ne correspond en rien à l'objectif recherché et annoncé par M. RAMBAL, à savoir l'appropriation des missions des cadres d'une filière par les cadres de l'autre filière. Par ailleurs cela restreint l'échantillonnage des postes testés, réduisant ainsi le champ d'analyse de l'expérimentation.

F.O.-DGFIP s'interroge sur la réalité du principe affiché de l'attractivité des « postes écluses ». En effet près de 40% ont été attribués à la promotion, ce qui veut dire que les cadres n'ont pas été attirés par ces postes en mutation à équivalence de grade. Or ces arrivées par promotion ont privé d'une mutation des cadres sur un poste de leur propre filière, suscitant ainsi des mécontentements.

F.O.-DGFIP s'est montré dubitatif sur l'optimisme de l'administration quant à l'appropriation de missions vraiment différentes par l'ensemble des cadres. En effet, malgré le dispositif de formation et d'accompagnement mis en œuvre, des besoins complémentaires importants sont apparus, au travers de difficultés rencontrées :

- méconnaissance technique du nouveau métier (paye, marchés publics, impôt des particuliers...)
- problèmes d'accès aux applications informatiques et d'habilitation
- paramétrage avec les logiciels comptables
- manque de connaissance des cycles de travail, de l'ensemble des tâches à effectuer

L'administration a proposé des aménagements éventuels

Au dispositif de formation :

- condenser les actions de formation avant toute prise de poste nécessitée par l'absence de formation initiale sur les métiers de l'autre filière
- élaborer un « pas à pas » pour le nouveau chef de poste
- établir un calendrier des moments forts de la vie du poste
- mise à disposition de fiches de procédures
- formation sur l'identification des risques analyses financières
- identification des risques majeurs

Au dispositif d'accompagnement (notamment) :

- rappeler aux directeurs la nécessité du tutorat
- sensibiliser le délégué à la formation professionnelle
- assurer un tuilage systématique d'une durée convenable...

Malgré l'optimisme affiché de la DGFIP, les difficultés rencontrées et les besoins recensés démontrent qu'il est hasardeux d'exercer sans risque des missions pour lesquelles une formation initiale de base n'a pas été dispensée. Cette expérimentation fait le constat, si besoin en était, que les missions des deux anciennes administrations n'étaient pas redondantes et qu'elles avaient leurs spécificités.

Les moyens mis en œuvre par la DGFIP pour 18 cadres en 2012 seront-ils déployés pour l'ensemble des cadres lors du dépastillage des postes comptables ? Le Syndicat **F.O.-DGFIP** en doute fortement et il a demandé qu'un bilan sincère et véritable soit établi bien en amont du « big bang » du dépastillage, afin que l'irréversible ne devienne l'irréparable.

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu